



RMC INFO

APOLLINE MATIN – Le 22/05/2026 – 07:12:42

Invité : Édouard GEFFRAY, ministre de l'Éducation nationale

APOLLINE DE MALHERBE

Il est 7 h 12 et vous êtes bien sur RMC et RMC STORY. Il y aura des aides pour les profs. Bonjour Édouard GEFFRAY.

ÉDOUARD GEFFRAY

Bonjour.

APOLLINE DE MALHERBE

Vous êtes ministre de l'Éducation nationale. Les professeurs remplaçants vont donc être amenés - eux, tout comme les AESH, qui roulent beaucoup - à être aidés. Pourquoi seulement eux et pas le reste des profs qui, pour certains, prennent aussi leur voiture ?

ÉDOUARD GEFFRAY

Alors, ce sont tous ceux qui bénéficient de ce qu'on appelle des indemnités kilométriques. Très concrètement, c'est-à-dire des collègues qui, pour aller d'un point à un autre au titre de leur profession, sont obligés d'utiliser un véhicule personnel. Donc, ce sont effectivement les professeurs remplaçants. Ce sont les inspecteurs. Ce sont aussi, par exemple, les professeurs qui vont devoir se déplacer plus loin que d'habitude pour le baccalauréat. Donc, tous les examinateurs du bac qui vont aller dans d'autres établissements que l'établissement habituel vont pouvoir en bénéficier. Ce qui est logique, à mon sens et c'est une bonne chose.

APOLLINE DE MALHERBE

Donc ça s'applique de manière immédiate ? Puisque si ça s'applique pour le bac...

ÉDOUARD GEFFRAY

Ça s'applique, effectivement, parce que le 1^{er} juin, c'est une revalorisation temporaire du 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre.

APOLLINE DE MALHERBE

Donc il n'y aura pas ensuite d'élargissement aux autres profs qui, pour certains, peuvent vous dire : « Écoutez, moi je roule beaucoup pour aller à mon établissement » ? Ou, non, ça n'a pas vocation à s'élargir davantage.

ÉDOUARD GEFFRAY

Non, parce que simplement, on a un outil qui s'appelle l'indemnité kilométrique, qui indemnise précisément ce type de déplacement. Et donc, c'est ça qui est revalorisé à hauteur de vingt centimes d'euros par litre de carburant à peu près.

APOLLINE DE MALHERBE

Édouard GEFFRAY, je le disais, vous êtes le ministre de l'Éducation nationale. Il y a ce film, « L'abandon » - on va y revenir - qui revient sur les derniers jours de la vie de Samuel PATY et l'engrenage qui a conduit à sa mort. Avant cela, il y avait eu le procès. Le procès en appel de Samuel PATY et le verdict avaient été rendus en mars dernier. Vous voulez y revenir également. Lorsqu'on a préparé cette interview, vous avez dit à mon équipe qu'il y avait eu des propos de l'avocat qui, à l'époque, vous semblaient inadmissibles. Ça veut dire que vous faites référence sans

doute aux propos de maître Francis VUILLEMIN, l'avocat du prédicateur Abdelhakim SEFRIOUI. Les mots exacts qui avaient été utilisés par l'avocat, c'était, je cite : « Samuel PATY procédait à la discrimination des élèves musulmans ». Il l'avait dit lors de l'ouverture de ce procès. Au nom de l'Éducation nationale, aujourd'hui, vous dites quoi ?

ÉDOUARD GEFFRAY

Alors d'abord, tout ce qui s'est passé dans le prétoire relève du prétoire. C'est-à-dire qu'un avocat peut dire quasiment tout ce qu'il veut à l'intérieur du tribunal et devant un juge. Il n'y a pas de problème, et ce n'est pas discutable. En revanche, j'ai eu une question effectivement déontologique sur ce qu'a dit cet avocat à la télévision, à la presse, donc dans l'espace public, puisque vous savez...

APOLLINE DE MALHERBE

En marge du procès.

ÉDOUARD GEFFRAY

En marge du procès, donc, tout à fait. Ce sont deux choses différentes. Il y a la stratégie de défense au procès, qu'il ne faut pas toucher. Et puis, il y a ce qu'il a dit de manière assez véhémement et qui, objectivement, je crois, a heurté beaucoup de collègues de la communauté éducative, parce qu'il a clairement sali la mémoire de Samuel PATY. Et il se trouve que dans le code de déontologie des avocats, il y a ce qu'on appelle un devoir de délicatesse, de courtoisie et de modération à l'extérieur du prétoire. Et donc effectivement, je souhaitais saisir le Bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris de la question déontologique, puisque vous savez que les avocats sont une profession réglementée, donc c'est à eux d'examiner la question. Les avocats, eux-mêmes d'ailleurs, ont été très divisés au moment où ça s'est passé, certains disant : « Là, on est quand même un peu au-delà du cadre habituel de l'expression déontologique d'un avocat. » Et donc, j'ai souhaité que les avocats, entre eux, puissent se poser la question de savoir si ces propos étaient finalement déontologiquement conformes.

APOLLINE DE MALHERBE

Donc, vous nous annoncez ce matin que vous saisissez le Bâtonnier du barreau de Paris de ces propos ?

ÉDOUARD GEFFRAY

J'ai effectivement signalé ses propos au Bâtonnier de Paris, en lui faisant part de mes interrogations au regard du code de déontologie des avocats.

APOLLINE DE MALHERBE

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que potentiellement, vous estimez que maître Francis VUILLEMIN pourrait être sanctionné par ses pairs ?

ÉDOUARD GEFFRAY

Ça, ce n'est pas à moi de le dire, c'est au Conseil de l'ordre des avocats. Mais en revanche, je considère que les propos qui ont été tenus étaient suffisamment choquants - et pour les professeurs et pour une partie de ses confrères - pour que le Conseil de l'ordre des avocats se penche et se pose la question. On est vraiment dans la zone grise, mais je trouve que, vu l'ampleur du débat, et vu la façon dont ça a été vécu par l'institution, ça valait la peine d'avoir la question qui soit posée.

APOLLINE DE MALHERBE

Le film, « L'abandon », pour vous, il doit être montré aux collégiens, aux lycéens ?

ÉDOUARD GEFFRAY

Je pense que le film, « L'abandon » ... D'abord, je l'ai vu, et je pense que c'est un film qui est, objectivement, d'intérêt public pour les Français. Y compris parce que je trouve qu'il est, en fait, dans un ton assez juste, vraiment. Il relate les faits de manière très linéaire, très à plat, il ne pointe pas tel ou tel. Il relate les faits. Je ne suis pas partisan de l'obligation, c'est-à-dire que je ne crois pas qu'il faille obliger les professeurs à aller le voir, ni les élèves. Moi, j'ai croisé des professeurs qui avaient envie de le voir, d'autres qui m'ont dit : « Je ne serais pas capable de le voir ». Je ne vais pas forcer qui que ce soit à y aller. Mais que, collectivement, on se dise - compte tenu, une fois encore, de l'impact que ça a eu, collectif dans notre société - que c'est utile d'y aller, ça, je crois que oui, effectivement.

APOLLINE DE MALHERBE

Donc, vous ne vous prononcez pas sur le fait qu'il soit présenté aux élèves ?

ÉDOUARD GEFFRAY

Moi, je pense qu'il peut être présenté aux élèves - il y aura d'ailleurs un dossier pédagogique qui va être fait - mais en revanche, je ne souhaite pas l'imposer. Je ne souhaite pas imposer aux professeurs d'emmener leurs élèves le voir. Je crois qu'il y a un principe qui s'appelle la « liberté pédagogique », c'est une autre caractéristique fondamentale de notre institution, donc c'est à chaque professeur de voir s'il le souhaite. En revanche, on mettra à disposition des professeurs qui le souhaiteraient un dossier pédagogique pour les aider tout simplement à entrer dans ce film avec leurs élèves. Je rappelle que beaucoup d'élèves, enfin beaucoup de jeunes aujourd'hui qui iront voir ce film, étaient trop jeunes à l'époque des faits.

APOLLINE DE MALHERBE

Mais ça veut dire, pardon, Monsieur le Ministre, ça veut dire que vous laissez la liberté comme vous dites, mais vous laissez aussi dans ce cas-là la responsabilité. Est-ce qu'aujourd'hui, ça n'est pas - je n'allais pas dire de l'abandonner, parce qu'évidemment je ne vais pas reprendre le titre du film - mais au fond, en disant : « Ils ont la liberté de le faire », ça veut dire aussi que vous allez mettre en première ligne à nouveau des professeurs qui, pour certains, parce qu'ils auront décidé de le montrer, vont pouvoir potentiellement être considérés comme responsables. Ils vont devoir se justifier de présenter ce film ?

ÉDOUARD GEFFRAY

Non, personne n'aura à se justifier, parce que précisément, ce qu'on dit, c'est que c'est un film qui porte sur des faits qui ont suffisamment ébranlé l'institution pour qu'un professeur soit évidemment en droit total de le montrer. En revanche, je ne veux pas dire à un professeur : « Vous êtes obligé d'y aller avec votre classe ». Ça, ça n'aurait objectivement aucun sens.

APOLLINE DE MALHERBE

Oui, mais vous comprenez bien que ça veut dire qu'il va devoir se justifier auprès de ses élèves de le présenter.

ÉDOUARD GEFFRAY

Non, puisque, précisément, l'institution considère que c'est un film qui est parfaitement montrable et c'est même d'intérêt public de le montrer.

APOLLINE DE MALHERBE

Vous avez entendu, peut-être, les propos notamment de cet influenceur, à la sortie du film à Cannes, Raphaël GARCIA, lors de son échange avec un jeune homme qui regardait le film. C'est beaucoup passé sur les réseaux sociaux, qui accusait ce film d'être contre les musulmans, de donner une mauvaise image, disait-il, des musulmans.

ÉDOUARD GEFFRAY

Écoutez, on l'a vu à plusieurs avec mon équipe, aucun d'entre nous n'est ressorti avec un quelconque sentiment de cette nature. Et moi, ce que j'ai vu à Cannes, c'est 2 400 personnes debout, les larmes aux yeux, applaudir pendant l'intégralité du générique. En tout cas, c'est ce que j'ai vu à distance, mais c'est plutôt ça que je retiens.

APOLLINE DE MALHERBE

Merci d'avoir répondu à mes questions ce matin, Édouard GEFFRAY, vous êtes donc ministre de l'Éducation nationale, vous venez de nous annoncer que vous avez saisi le Bâtonnier de Paris après les propos de maître VUILLEMIN, qui accusait Samuel PATY d'avoir procédé à de la discrimination envers les élèves musulmans. Il est 7 h 19 sur RMC.07 :20.00. FIN}